

26 septembre 2021

Votations fédérales

Aperçu

26.09.21	Objets	Recommandations de vote du POP	Résultats
	la loi du 2 septembre 2020 sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR)	NON	NON à 56.25%
	Initiative populaire du 2 avril 2019 "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital" (initiative 99%) (FF 2021 662)	OUI	NON à 64.88%
	Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous) (FF 2020 9607)	OUI	OUI à 64.1%
NOTE : Pas d'objet communal au Val-de-Travers.			

détail des résultats

Loi du 2 septembre 2020 sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR)							
OBJET REJETÉ	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Conformité avec le POP
Peuple	-	-	21'094 43.75%	27'120 56.25%	905 32.39%	1'889 67.61%	
Participation	-		-		-		

Initiative populaire “Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital”							
OBJET REJETÉ	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Conformité avec le POP
Peuple	986'901 35.12%	1'823'056 64.88%	22'484 44.88%	27'614 55.12%	1'246 43.31%	1'631 56.69%	
Cantons	0 + 0/2	20 + 6/2	-	-	-	-	
Participation	52.23%		-		-		

 Loi du 2 septembre 2020 sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR)							
OBJET REJETÉ	 OUI	 NON	 OUI	 NON	 OUI	 NON	 Conformité avec le POP
 Modification du code civil suisse (Mariage pour tous)							
OBJET ACCEPTÉ	 OUI	 NON	 OUI	 NON	 OUI	 NON	 Conformité avec le POP
Peuple	1'828'427 64.1%	1'024'167 35.9%	32'404 63.43%	18'679 36.57%	1'684 57.61%	1'239 42.39%	
Cantons	20 + 6/2	0 + 0/2	-	-	-	-	
Participation	52.6%		-		-		
Source cantonale : https://syvotepub.ne.ch/ne-wabsys-public/fr/abstimmung/2021/20210926/202109261 . Source fédérale : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20210926/index.html .							

Arguments

Reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses

- La religion est une affaire privée, liée aux croyances personnelles de chacune et chacun. Elle ne doit pas interférer avec le fonctionnement de l'État et de la société. La République et canton de Neuchâtel se doit d'appliquer et respecter véritablement le premier principe de sa Constitution : la laïcité. Cela n'empêche pas la liberté religieuse, qui y est également inscrite et permet de vivre une spiritualité librement choisie ([Cst art.16](#)).
- L'art. 29 du projet de loi énonce que "les communautés reconnues peuvent dispenser un enseignement religieux dans les locaux de l'école publique [...]". Ceci n'est pas acceptable : l'école publique, laïque et gratuite de notre canton ne doit pas être le vecteur de telle ou telle religion, ni encourager certaines croyances au dépend des autres.
- Actuellement, la Constitution neuchâteloise reconnaît d'intérêt public certaines Églises (réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne). Les communautés religieuses souhaitant se faire reconnaître se trouveraient de facto discriminées par rapport aux trois communautés déjà reconnues, et en ce sens la Loi inscrit une inégalité de traitement.
- Le POP se distancie également des partis souhaitant instrumentaliser la question de la reconnaissance des communautés religieuses en demandant l'introduction dans la loi du référendum facultatif. Le risque de stigmatisation est malheureusement bien réel. Aux yeux du POP, la laïcité est un concept primordial de notre République, c'est pourquoi une solution à la genevoise lui paraît la meilleure avec l'absence de

reconnaissance des communautés religieuses tout en permettant la possibilité d'un statut d'utilité publique lorsque certains critères sont remplis.

Pour toutes ces raisons, le POP vous encourage à voter **NON** à la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR).

Source de ce texte :

<https://nouveau.pop-ne.ch/loi-reconnaissance-communautes-religieuses-non/>.

Imposer équitablement le capital

Le PST-POP dit un **OUI** convaincu à l'initiative 99%. Cette décision a également été prise à l'unanimité par le Comité central. L'inégalité des richesses en Suisse augmente depuis des années. Aujourd'hui, les 1% les plus riches possèdent plus de 43% des actifs totaux. L'un des principaux moteurs de cette évolution est le revenu du capital, c'est-à-dire les dividendes, les bénéfices des actions et les intérêts, qui font entrer chaque année des milliards dans les poches des plus riches.

L'initiative veut enfin imposer plus équitablement ces revenus non liés aux prestations : les revenus du capital supérieurs à 100'000 francs devraient être imposés 1,5 fois plus que les revenus du travail. Avec les dix milliards de recettes fiscales supplémentaires, les revenus faibles et moyens doivent être soulagés, soit par des réductions d'impôts, soit par une extension du service public.

Les 300 plus riches ont pu doubler leur fortune au cours des dix-sept dernières années, passant de 352 milliards à l'inimaginable 707 milliards de francs. À titre de comparaison, une infirmière devrait travailler pendant plus de 100'000 ans pour atteindre la richesse de ces multimilliardaires. Il aurait fallu qu'elle commence à travailler pour un salaire environ 40'000 ans avant que les gens n'émigrent d'Afrique. La répartition de la richesse existante est une question politique, donc une conséquence logique de la représentation des intérêts au parlement – et donc une partie de la lutte des classes.

“Tous ces faits prouvent que des changements fondamentaux et radicaux sont nécessaires”, souligne Gavriel Pinson, président du PST-POP. Il ne s'agit pas seulement de réformer la politique fiscale ou l'économie, mais de changer la société. Ce faisant, le PST-POP s'appuie sur les fondements du marxisme. Notre objectif est de construire une société nouvelle, socialiste. Cela implique de nationaliser les secteurs essentiels de l'économie (notamment les banques et les assurances).

Mais nous ne voulons pas nous arrêter là. Notre idéal est une société communiste, c'est-à-dire une société sans classes dans laquelle la vie a un sens pour tous, dans laquelle l'exploitation de l'homme par l'homme, la domination et l'aliénation sont abolies et l'équilibre écologique est rétabli.

Source de ce texte :

<https://pst-pop.ch/2021/09/03/recommandations-de-vote-du-pst-pop-votation-du-26-septembr>

[e-2021/](#).

Mariage pour tous

Conformément à son appel en faveur du "droit au mariage pour tous les couples" dans le programme électoral de 2019, le PST-POP appelle à voter **OUI** au "mariage pour tous". "Pour notre parti, il est tout simplement évident que les couples de même sexe doivent avoir les mêmes droits que les couples de sexe différent et pouvoir se marier civilement", déclare Gavriel Pinson, président du PST-POP. Ainsi, le comité central du parti a décidé à l'unanimité de voter pour.

Avec le "mariage pour tous", l'inégalité de traitement actuelle sera éliminée. Rien ne change pour le mariage entre une femme et un homme. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent également de voter oui lors de la votation du 26 septembre 2021. Sur la base de nombreux avis juridiques, le Conseil fédéral et le Parlement suisse ont décidé qu'aucune modification de la Constitution n'était nécessaire pour le "mariage pour tous" et qu'une modification législative était la bonne solution. De plus, l'article 14 de la Constitution fédérale suisse (BV) stipule : "Le droit au mariage et à la famille est garanti." Le genre ou l'orientation sexuelle ne sont mentionnés nulle part. Les milieux religieux conservateurs et de droite ont lancé le référendum contre le projet de loi pour des raisons absurdes. Il faut donc voter sur l'égalité des droits pour les couples homosexuels et bisexuels.

Source de ce texte :

<https://pst-pop.ch/2021/09/03/recommandations-de-vote-du-pst-pop-votation-du-26-septembre-2021/>.

Téléchargements



- Télécharger la brochure cantonale : [2021_09_26_brochure_cantonale.pdf](#) (~141.9 KB)
- Télécharger la brochure fédérale : [2021_09_26_brochure_federale.pdf](#) (~735.5 KB)

Articles connexes

	Votations et élections fédérales - 2021 à 2025 (Archives)			
Année	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
2021	7 mars 2021	13 juin 2021	26 septembre 2021	28 novembre 2021
2022	13 février 2022	15 mai 2022	25 septembre 2022	27 novembre 2022
2023	12 mars 2023	18 juin 2023	E 22 octobre 2023	26 novembre 2023

	Votations et élections fédérales - 2021 à 2025 (Archives)			
Année	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
2024	3 mars 2024	9 juin 2024	22 septembre 2024	24 novembre 2024
2025	9 février 2025	18 mai 2025	28 septembre 2025	30 novembre 2025
E = Election du Conseil national				

Liens

- Page du site web du canton de Neuchâtel :
<https://www.ne.ch/autorites/CHAN/CHAN/elections-votations/Pages/accueil.aspx>.
- Page du site web de la confédération :
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20210926.html>.

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

<https://pop-vdt.ch/agenda/2021/09/26>

Last update: **21.10.2021 @ 21:27**

